

ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État  
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

**EDB-2024-6**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**Objet : Modification des Conditions Générales de Vente (CGV)**

**Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : Il est proposé une mise à jour des Conditions Générales de Vente (CGV) des cours de jardinage grand public intégrant :

- les évolutions des pratiques tarifaires votées en 2023 ;
- des mises à jours pour supprimer la référence au code de la consommation auquel l'école n'est pas soumise ;
- les conditions générales de vente des cours en famille proposés à partir de 2024 ;
- des modifications sémantiques pour être plus lisible par les clients et en conformité avec nos pratiques.

Article 2 : Les conditions générales de vente sont réunies dans un document unique figurant en annexe.

Article 3 : Cette tarification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe Najdovski

